



PARTICIPATION 2013

(décision du Conseil d'administration du 07/11/2012)

l'assiette utilisée pour le calcul des participation est la population DGF 2012

le montant des participations de l'année est calculée sans prorata temporis
les participations ne sont pas assujetties à la TVA

	Participation annuelle
COMMUNES	1,8 € /habitant population DGF
COMMUNES si EPCI adhérent	1,5 € /habitant population DGF
EPCI	0,8 € /habitant population DGF